

Syndicat intercommunal d'adduction d'eau de SAINT-JOSSE - SAINT-AUBIN
2 rue de la Mairie
62170 SAINT-JOSSE

RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE EAU POTABLE

EXERCICE 2017

A- Présentation du service :

Le syndicat intercommunal de Saint-Josse - Saint-Aubin est exploité en régie.

Il alimente une population de 1 269 habitants, ce qui représente 714 abonnés.

L'eau potable provient de la station de pompage de Saint-Aubin qui comporte 1 forage.

Les communes de Saint-Josse et Saint-Aubin sont alimentées par 25 kms de réseau et une station de surpression.

Le syndicat dispose d'un réservoir de 250 m³.

Toutes les interventions administratives et techniques sont réalisées par le président et un agent de la commune de Saint-Josse.

Une convention d'assistance technique a été signée avec Véolia Eau pour les relevés de compteurs, petites et grandes réparations, préparation des factures...

Le bureau est situé en mairie de Saint-Josse.

B- Faits marquants de l'année et orientation pour l'avenir :

. Des réunions ont eu lieu avec des responsables de la Communauté d'Agglomération des 2 Baies en Montreuillois dans le cadre de la prise de compétence eau potable au 1^{er} janvier 2018.

. Une nouvelle station de pompage au lieu-dit le Moulinel a été créée avec un forage de 65 m de profondeur. Celle de Saint-Aubin a donc été fermée. Elle sera désarmée en 2018 ou 2019.

. 4 kms de réseau fonte ont été posés entre le nouveau forage et le réservoir.

. Une interconnexion avec la canalisation de diamètre 400 provenant des forages de la Calotterie qui alimente les eaux du Touquet a été réalisée.

. Une chloration spécifique à l'hypochlorite de sodium a été installée en décembre 2017 au niveau du nouveau forage.

C- Indicateurs techniques :

1- Plan de situation :

voir annexe 1

2- Volumes :

En 2017, **95 038 m³** ont été pompés,
le rendement du réseau est de **78.8 %**

l'indice linéaire de consommation est de **10.3**

3- Traitement :

L'eau potable est traitée par du chlore gazeux (traitement avant distribution)

4- qualité de l'eau :

En 2017, 10 prélèvements ont été réalisés, 10 non conformités chimiques ont été constatées suite aux dépassements des concentrations en nitrates.

La valeur moyenne des concentrations en nitrates est de 54.7 mg/l, la valeur limite étant de 50 mg/l. Celle de l'ensemble des pesticides est restée sous la norme de 0.5 mg/l.

D- Tarifs :

Les différents tarifs du syndicat, pour 2017, sont :

- Part fixe : **60.00 € H.T.**
- Forfait analyse : **10.00 euros H.T.**

- Part variable : **1.10 euros H.T./m³**

Le prix du m³ pour 120 m³ (hors redevance de l'Agence de l'Eau) est de **1.68 euros H.T.** pour un compteur de diamètre 15.